

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	25 juin 2024
Date d'affichage :	25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves (19h04), BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h21), CASANAVE-LAULIVE Maryse, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien (19h05), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude

Absents : LE COQ Laurent, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, BONIZEC Christel, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Procurations : LE COQ Laurent à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à THEFO Laurence, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, DODOKAL Karine à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : ANTHOINE Julien

N°2024/72

## Domaine et Patrimoine

### Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public routier rue Victor Hugo

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que dans le cadre du programme de requalification urbaine, par délibération n°2024/02 du 22 février 2024, la commune a décidé de procéder à la cession de parcelles au profit de la SCCV LE QUERE afin d'y créer deux semi-collectifs de logements sociaux.

Le projet nécessite la cession d'une emprise foncière d'environ 90m<sup>2</sup>, issue de la parcelle AD 194p intégrée au domaine public routier de la commune.

Suite au procès-verbal de constat établi par le policier municipal en date du 24 juin 2024, constatant que cette emprise, située en impasse au sud de la rue Victor Hugo a été désaffectée de l'usage du public (voir constat de désaffectation en annexe). Il est dès lors possible de la déclasser du domaine public routier.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :**

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AD 194p d'une superficie d'environ 90 m<sup>2</sup> sise en impasse au sud de la rue Victor Hugo, telle que présentée ci-dessous,



- **DECIDE** de déclasser la parcelle AD 194p d'une superficie d'environ 90 m<sup>2</sup> sise en impasse au sud de la rue Victor Hugo.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,  
Julien ANTHOINE



**POLICE MUNICIPALE**

Police Municipale de Begard



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**N° : 6/2024**



2 Rue de la Résistance,  
22140 BEGARD

## RAPPORT DE CONSTATATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
Reçu en préfecture le 08/07/2024  
Publié le **8 JUIL. 2024**  
ID : 022-212200042-20240701-2024DELIB72-DE

CODE NATINF PRINCIPAL :  
LIBELLE : .....  
REFERENCE : .....  
CLASSE : .....

### -- ANALYSE & REFERENCE --

**AFFAIRE :** .....  
**OBJET :** ..... Constat de désaffectation d'une portion de voirie rue Victor HUGO à Bégard  
**LIEU :** ..... Rue Victor Hugo - 22140 Begard (France)  
**SECTEUR :** .....  
**NOTIFICATION :** ..... Des documents sont associés à cette fiche.

### -- INFRACTIONS COMPLEMENTAIRES --

En l'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre Juin à quinze heures et quatorze minutes,

--- Je soussigné(e), PERRAULT Guy-Noel Brigadier Chef Principal, ---  
--- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---  
--- En résidence à la Police Municipale de Begard ---  
--- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République et M. le Préfet ---  
--- Vu les articles 21/2°, 21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---  
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---  
--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

#### Rapportons les faits suivants :

Ce jour a quinze heures, je me suis rendu rue Victor HUGO pour faire les constatations suivantes.

Sur place je constate la présence de clôtures de chantiers de grandes tailles (type HERAS), interdisant l'accès et la circulation des véhicules et des piétons à la parcelle cadastrée "AD 194 p".

Je prends des clichés photographiques du dispositif mis en place et du panneau d'affichage de l'arrêté municipale. (cf: planche photographique)

### -- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES DENOMMEES CI-DESSUS --

Qualité	Nom/Prénom	Profession	Adresse	Téléphone

Fait et clos, le à Begard  
PERRAULT Guy-Noel, Brigadier Chef Principal  
Signature

Intervenants :

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 8 JUIL. 2024

ID : 022-212200042-20240701-2024DELIB72-DE

## PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

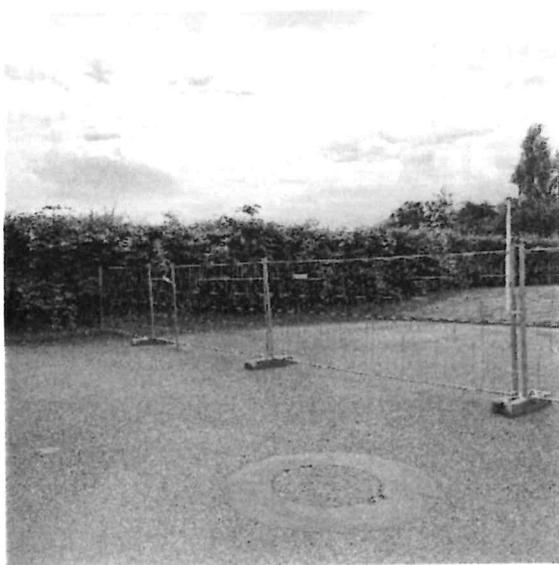


Figure 1 Barrières rue V. HUGO cote gauche

Barrières parcelles « n° AD194 p », rue Victor HUGO

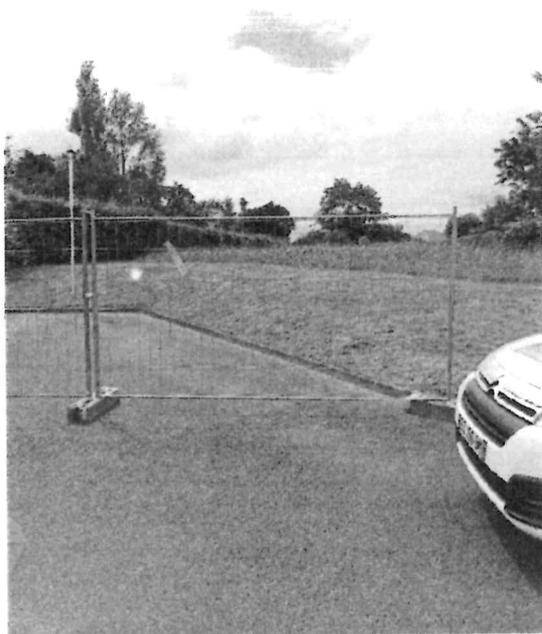


Figure 2 Barrières rue V. HUGO cote droit

Barrières parcelles « n° AD194 p », rue Victor HUGO